RÈGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
SAISON 2018/2019
ADDITIF N° 99

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 22 avril 2019 à 10h00 au 28 avril 2019 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

- **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

- **pour l'application de l'article 4 :**

Le nombre maximum de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante est détaillée en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

- **pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, 4 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

- **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

Le 1er gagnant tiré au sort remporte :

➢ **1 lot « 1 séjour pour 2 personnes à Bruxelles »** d'une valeur unitaire de 720 euros

Le séjour comprend :
- Le transport en Thalys (IZY) aller/retour depuis la gare de Paris Gare du Nord vers Bruxelles (classe Premium)
- L'hébergement pendant 1 nuit au Jam Hôtel (Extra room for 2) à Bruxelles.

Le gagnant devra être obligatoirement majeur.

Le gagnant devra envoyer au partenaire Thalys dans un délai de 7 jours maximum à compter de la fin de la Période de jeu, 3 choix de dates de voyage avec les horaires souhaités ainsi que le nom/prénom de la personne accompagnatrice. Validité du séjour jusqu'au 21 avril 2020 selon disponibilités.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et la gare.

Du 2ème au 4ème le gagnant tiré au sort remporte :

- **1 lot « le transport en Thalys (IZY) aller/retour depuis la gare de Paris Gare du Nord vers Bruxelles (classe Premium) »** d'une valeur unitaire de 600 euros

Le gagnant devra être obligatoirement majeur.

Le gagnant devra envoyer au partenaire Thalys (dans un délai de 7 jours maximum à compter de la fin de la Période de jeu, 3 choix de dates de voyage avec les horaires souhaités ainsi que le nom/prénom de la personne accompagnatrice. Validité du séjour jusqu'au 21 avril 2020 selon disponibilités.

Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et la gare.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.